



**Commune de Mont-Saint-Guibert**

Règlement adopté par le Conseil communal  
en date du 27/02/2019

Cadre réservé à l'Administration Communale

**2019-2024**

Complet – Incomplet

Date Collège :

Date de réception :

Montant alloué :

**DEMANDE DE PRIME A L'ACHAT  
D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE NEUF /  
D'UN KIT D'APTATION ELECTRIQUE NEUF POUR VELO**

**Données relatives au demandeur**

Nom :

Prénom :

Adresse

Téléphone :

Adresse mail :

N° de compte :

N° de registre national :   .   .     -

**Données relatives au vélo**

Modèle :

Prix d'achat TVAC :

Date d'achat :

**Documents à joindre**

- Copie de la facture d'achat avec mention du nom et de l'adresse du demandeur – Datée de maximum 6 mois.
- Copie recto/verso de la carte d'identité du demandeur.
- Attestation sur l'honneur ci-dessous dûment complétée.

*Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements  
communiqués dans ce dossier, ainsi que celle des documents joints.  
Je m'engage sur l'honneur à ne pas vendre/céder ce vélo dans les trois ans sous peine de restitution de la prime perçue.  
Fait à Mont-Saint-Guibert, le  
Signature du demandeur :*

: 010/65.75.75

Administration communale de Mont-Saint-Guibert  
Grand'Rue, 39 – 1435 MONT-SAINT-GUIBERT

: 010/65.02.53

Site internet - [www.mont-saint-guibert.be](http://www.mont-saint-guibert.be)

[Commune de Mont-Saint-Guibert](https://www.facebook.com/Commune.de.Mont.Saint.Guibert) [secretariat@mont-saint-guibert.be](mailto:secretariat@mont-saint-guibert.be)